

1.50 ORDONNANCE COLLECTIVE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 POUR LES PATIENTS ET LES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ICM

I – BUTS

Initier et effectuer un prélèvement oropharyngé et nasopharyngé pour la recherche de la COVID-19.

- Confirmer rapidement la présence du virus SRAS-CoV-2 responsable de la COVID-19 dans les sécrétions orales et nasopharyngées.
- Détecter, de façon précoce, la présence d'une éclosion de COVID-19 sur une unité de soins ou un service, afin de mettre en place rapidement les mesures de gestion d'éclosion appropriées.
- Appliquer et mettre en place, de façon concertée, les mesures appropriées de prévention et de contrôle des infections.
- Limiter le risque de transmission de la COVID-19.

II – PROFESSIONNELS VISÉS

Les infirmières de l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM).

III – CLIENTÈLES VISÉES

- L'ensemble des patients de l'ICM et des membres du personnel présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou ayant été en contact avec un cas de COVID-19.
- Les patients de l'ICM admis pour une procédure élective selon les critères et les délais de dépistage de la COVID-19 (voir document 24 intitulé : « Rappel des délais de dépistage de la COVID-19 par procédure » dans Documents cliniques, section COVID-19).

IV – MÉDECIN RÉPONDANT

- Microbiologiste

V – ISOLEMENT

Patients :

- L'isolement sera cessé par l'infirmière en prévention des infections.

ALERTE CLINIQUE : isoler le patient goutelettes+contact+protection oculaire puis procéder au dépistage dès l'apparition des symptômes (pour les patients hospitalisés)

Membres du personnel:

- Les recommandations de l'isolement seront émises par les infirmières du bureau de santé et sécurité au travail.

À NOTER : les membres du personnel doivent se référer à la ligne dédiée au poste téléphonique #2505 pour toutes questions concernant leur état de santé en lien avec la COVID-19.

VI – CONTRE-INDICATIONS

- Si la personne présente une contre-indication nasopharyngée, procéder au prélèvement oropharyngé seulement.
Contre-indications au prélèvement nasopharyngé :
 - Fracture du nez récente (moins d'un mois);
 - Chirurgie des voies nasales (moins de 10 jours);
 - Épistaxis abondante récente (moins de 7 jours).
- Si la personne présente une contre-indication oropharyngée, procéder au prélèvement nasopharyngé seulement.
Contre-indications au prélèvement oropharyngé :
 - Chirurgie de la bouche récente (moins d'un mois);
 - Adénoïdectomie et/ou amygdalectomie récentes (moins de 7 jours);
 - Dents ou implants dentaires instables.

* Obtenir une ordonnance médicale individuelle si la personne présente des contre-indications nasopharyngées ET oropharyngées ci-haut mentionnées.